



Règlements de la course et règles de construction COURSE de BOÎTE À SAVON 2019



L'activité de course de boîtes à savon a pour premier objectif de favoriser la participation et la créativité des jeunes de la municipalité de Senneterre, mais aussi de faire ressortir l'enfant refoulé chez les parents. Il est aussi très important, aux yeux du comité organisateur, que l'événement soit à caractère familial et festif pour souligner la Fête du 100^e. Pour y parvenir, il importe que des règles générales, des règles de construction et des règles de sécurité soient établies de façon à ce que tous les participants aient droit à une course équitable et la plus sécuritaire possible.

Règles générales :

Les règles générales visent à encadrer le déroulement de la course. Elles favorisent l'équité entre les équipes participantes. Ces règles sont valides pour tous et le non-respect peut entraîner l'interdiction de participer à la course ou voire même, à la disqualification.

Les règles générales sont les suivantes :

1. Les pilotes doivent être âgés d'au moins 6 ans le jour de la course ;
2. La présence d'un adulte responsable pour chacun des pilotes est obligatoire pendant toute la durée de l'activité ;
3. Deux pilotes maximum peuvent conduire la même boîte à savon, pourvu qu'ils soient inscrits et respectent les règles. Cependant, les pilotes doivent se partager les descentes, en nombre limité ;
4. Le directeur de la course peut inspecter les boîtes à savon à tout moment et se réserve le droit de refuser une boîte à savon qui ne respecte pas les règles de construction OU un pilote qui ne respecte pas les règles de sécurité ;
5. Les descentes sont chronométrées ;
6. Aux fins du chronométrage, c'est le « nez » de la boîte à savon qui marque autant le départ que l'arrivée ;

7. Les responsables de la course se réservent le droit de disqualifier un pilote ayant nuit à la descente d'un autre pilote. Dans un tel cas, ce dernier pourra recommencer sa descente ;

8. Les membres des équipes participantes doivent se respecter entre eux, respecter les

membres des autres équipes, les membres de l'organisation ainsi que les spectateurs.

Aucun commentaire ou remarque déplacés ne seront tolérés, sous peine d'expulsion ;

9. À la fin de la journée, des prix seront remis : les prix pour honorer les équipes les plus rapides ayant gagnées une place sur le podium, un prix sera décerné pour la conception de la boîte à savon la plus originale et un prix sera tiré au sort parmi tous les coureurs;

10. Le formulaire d'inscription doit être retourné d'ici le 14 juin 2019 au bureau de la Corpo derrière l'hôtel de ville.

Règles de sécurité :



Ces règles sont inspirées de celles établies par l'Association des courses de boîtes à savon du Québec (l'ACBSQ) qui découlent d'une expérience de plusieurs années dans le domaine. Elles servent de guide de conduite et ne représentent en aucune façon une garantie contre des blessures pouvant survenir aux pilotes, responsables de courses, spectateurs ou autres lors de la tenue de l'événement.

Les règles de sécurité sont les suivantes :

1. Le port du casque protecteur est OBLIGATOIRE. Le casque doit être bien ajusté et muni d'une sangle passant sous le menton ;

2. Le pilote doit protéger ses pieds et ne peut donc pas conduire pieds nus ;

3. Le pilote doit porter des vêtements qui n'entravent pas la conduite de sa boîte à

savon ;

4. Le pilote doit être assis dans sa boîte à savon avec les pieds placés devant lui. Le

corps doit être droit ou légèrement penché vers l'avant lorsqu'il est en position de

course ;

5. Les responsables de la course se réservent le droit d'interrompre une descente s'ils

perçoivent un danger. Le danger écarté, le pilote pourra recommencer sa descente (à

condition de ne pas avoir été disqualifié) ;

6. Les boîtes à savon et les tenues des pilotes seront inspectées juste avant les descentes afin de faire respecter les règles de construction et de sécurité.

Règles de construction :



Une attention particulière sera prêtée à l'originalité dans le design des boîtes à savon. Les audacieux auront donc plus de mérite.

Les règles de construction sont les suivantes :

1. La largeur maximale de la boîte à savon ne doit pas dépasser 42 pouces, roues incluses ;

2. Les matériaux utilisés peuvent être des matériaux recyclés, revalorisés ou réutilisés ;

3. La boîte à savon doit avoir quatre roues et être d'un maximum de 20 pouces (51 cm) de diamètre, mesure prise à l'extérieur de la bande de roulement ;

4. La boîte à savon doit être munie d'un système de freinage efficace et sécuritaire,

permettant d'arrêter rapidement et sans perte de contrôle ;

5. La boîte à savon doit être fermée et recouvrir les jambes du pilote. Son recouvrement doit être fait de matériaux solides et résistant à l'impact. Il est interdit d'utiliser le métal (sauf pour le cadre, les systèmes de freinage et de direction ainsi que les pièces qui s'y rattachent) ;

6. Les pare-brise en verre, en plexiglas ou en toute autre matière plastique sont interdits ;

7. Les miroirs ne sont pas permis. Aucun verre n'est permis, en fait, sauf la fibre de

verre;

8. La course de boîtes à savon est une course par gravité : aucun moteur n'est permis ;

9. Toutes les composantes de la boîte à savon doivent être solidement fixées. Rien ne doit pouvoir bouger en cas de pertes de contrôle ou d'impacts ;

10. L'installation d'un œillet à l'avant est recommandée pour permettre la remontée de la boîte à savon ;

17. Pour vous assurer une place dans la course, veuillez, le plus rapidement possible, confirmer votre présence par courriel au chasse.kate@csob.qc.cq ou ced.chantal@hotmail.fr, au plus tard le 3 juin 2019;

Il y aura un dîner hot dogs ainsi qu'un dépanneur sur place aux profits de Mundo.

Et finalement, n'oubliez pas que cette course n'est tenue que pour votre plaisir et celui des spectateurs. Alors, amusez-vous!